

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 07/2017

SEANCE PUBLIQUE

Le **Mercredi 06 septembre 2017 à 10 heures**, il sera procédé dans les locaux du siège de Casablanca Prestations sis au 105, Boulevard Abdelmoumen, 20360 Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix et ayant pour objet :

ACQUISITION ET MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE SYSTEME : SERVEURS, POSTES CLIENTS, SOLUTION DE SAUVEGARDE, IMPRIMANTES ET POSTES TACTILES

En trois lots séparés

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au niveau du siège de Casablanca Prestations, au niveau du site Web : <http://www.casaprestations.ma> ou au niveau du portail des marchés publics ;
- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
 - **29 000,00** (vingt-neuf mille) Dirhams pour le lot 1 : **Serveurs, Postes Clients et Solution de Sauvegarde** ;
 - **3 000,00** (trois mille) Dirhams pour le lot 2 : **Imprimantes** ;
 - **7 000,00** (sept mille) Dirhams pour le lot 3 : **Postes Tactiles**.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - **1 188 400,00** (un million cent quatre-vingt-huit mille quatre cents) Dirhams toutes taxes comprises pour le lot 1 ;
 - **130 000,00** (cent trente mille) Dirhams toutes taxes comprises pour le lot 2 ;
 - **304 000,00** (trois cent quatre mille) Dirhams toutes taxes comprises pour le lot 3.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29, 30 et 32 du règlement des marchés de Casablanca Prestations (<http://www.casaprestations.ma/fr/reglement-des-marches/>) ;
- Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé, leurs plis, à l'adresse du siège de Casablanca Prestations ;
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du siège précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission des appels d'offre au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Le dossier à fournir par les concurrents doit être constitué conformément aux articles 5, 6 et 10 du règlement de consultation.

Directeur du Centre Informatique
du Marché des Gros de Fruits

